



**EXTRAIT du Registre des  
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

*Nieu87*

**11 avril 2025**

**Mairie de Nieul**

**87510**

**Tel 05.55.75.80.23**

Membres :	19
Présents :	11
Représentés :	5
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 7 avril deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Sage Pascale

Absents excusés : Calomine Benoît donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne pouvoir à Pinardon-Thévet Lucette, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Gaspard Céline donne pouvoir à Bruyère Nathalie, Reaulx Paola

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

**Objet : Dotations scolaires 2025-2026**

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de reconduire les montants des dotations 2024 sauf pour les sorties éducatives pour lesquelles les montants ont été votés lors de la séance du 10 décembre 2024 – délibération 2024/49. Ainsi, les dotations pourraient être les suivantes :

**École Maternelle**

Sorties éducatives (13,94 € x 43) 599,42 €

Hotte du Père Noël 500,00 €

Forfait transport 2 000,00 €

Intervenant extérieur 400,00 €

**École Élémentaire**

Sorties éducatives (13,94 € x 72) 1003,68 €

Forfait transport 3 000,00 €

Intervenant extérieur 400,00 €

Pour rappel, à ces dotations s'ajoutent sur présentation de justificatifs :

- Les sorties de fin d'année sans nuitée à 4,67 €/enfant,
- La participation de 15,32 €/enfant/nuit pour la classe découverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les dotations 2024.

Ces sommes seront à inscrire au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Nieul le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance,  
Pascale Sage.



Madame la Maire,  
Béatrice Tricard.